

## Ville sportive et sécuritaire : un concept qui demande à se développer

*André Gendron, conseiller*

Direction de la promotion de la sécurité  
Secrétariat au loisir et au sport – Ministère de l'Éducation,  
du Loisir et du Sport

Une « *ville sportive et sécuritaire* » : un concept qui demande à se développer au sein même de l'appareil municipal. Qu'est-ce que cela comporte? Qu'apporte cette préoccupation à la municipalité?

Par l'intermédiaire de sa Direction de la promotion de la sécurité, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) collabore activement avec la Ville de Trois-Rivières quant à la mise en œuvre d'un projet pilote d'une durée de trois ans permettant d'apporter certaines réponses à ces questions. C'est dans une volonté de dégager l'essence de ce projet novateur que l'Observatoire québécois du loisir présente au sein du présent bulletin, les assises de ce concept normatif de *Ville sportive et sécuritaire*.

### POURQUOI DÉVELOPPER UN CONCEPT DE VILLE SPORTIVE ET SÉCURITAIRE?

C'est avec une volonté d'amener progressivement la communauté à intégrer des notions de promotion, de sécurité et d'éthique sportive à son offre de service en matière de loisirs et de sports qu'un tel projet prend son essence. Outre le fait qu'elles gèrent de nombreuses infrastructures de loisirs et de sports, les municipalités offrent une grande étendue de programmes et de services à la population en matière d'activités physiques, récréatives et sportives. Il ne fait aucun doute que leurs engagements s'avèrent primordiaux pour fournir aux participantes et aux participants des environnements sécuritaires ainsi qu'un encadrement de qualité.

Le MELS entend donc concevoir, avec la complicité des différents services municipaux de la Ville de Trois-Rivières, des outils qui permettront aux intervenantes et aux intervenants d'améliorer la sécurité dans l'organisation, ainsi que la pratique des activités récréatives et sportives. Cette collaboration enrichira le milieu de stratégies d'intervention portant sur les disciplines les plus prisées des citoyennes et des citoyens. En tant que propriétaires et gestionnaires, les municipalités y trouveront assurément un avantage fort important au regard de leurs nombreuses responsabilités légales et civiles. Le développement de ce concept permettra également aux municipalités de s'engager activement dans l'application des règles

de sécurité imposées à divers niveaux sur leur territoire.

Le développement d'une *ville sportive et sécuritaire* comporte des avantages certains pour les municipalités, notamment une mobilisation des divers secteurs de l'appareil municipal, une hausse du degré de confiance de la population, une augmentation de la notoriété et de l'image de la municipalité et l'attribution du statut de *Ville sportive et sécuritaire* au terme de l'élaboration du concept. Pour le MELS, ce partenariat amène un avantage sûr, soit de tirer profit de cette plateforme pour une application locale de ses outils et de ses programmes en matière de promotion et de sécurité.

### DES EXEMPLES D'ÉLÉMENTS CONSTITUANTS DE CE CONCEPT

En mai 2009, le projet du MELS et de la Ville de Trois-Rivières est entré dans sa deuxième année d'opération. Déjà, quelques éléments génériques ont été suggérés aux plans des actions, de la communication et de la promotion. En voici quelques exemples :

#### *ACTIONS :*

- Organiser des sessions de formation en matière de prévention en loisir et en sport au profit du personnel de la municipalité.
- Développer un programme d'acquisition, d'aménagement et d'entretien des installations et des

équipements récréatifs et sportifs qui tient compte des normes de sécurité existantes.

- Établir différentes politiques relatives aux intervenantes et aux intervenants (personnel régulier et contractuel, monitrices, moniteurs, entraîneuses, entraîneurs...) au regard de leurs qualifications et de leurs responsabilités.
- Mettre en place des procédures visant la protection de l'intégrité morale et physique des personnes à l'occasion de la pratique des loisirs et des sports (vérification des antécédents judiciaires, codes d'éthique, protecteur du citoyen, etc.).
- Pour toute personne ou tout organisme désirant organiser un événement sportif sur son territoire, exiger le respect des normes de sécurité reconnues, la sanction de la fédération ou de l'association responsable de la régie de la discipline, le dépôt d'un plan d'action en cas d'urgence ou, encore, des preuves d'assurance.
- Exercer une surveillance et tenir un registre relatif aux traumatismes qui surviennent à l'occasion de la pratique récréative et sportive sur son territoire.
- Évaluer périodiquement l'efficacité des mesures mises en place.

#### *COMMUNICATION ET PROMOTION :*

- Nommer une responsable ou un responsable des questions au sujet de l'éthique et de la sécurité.
- Développer un réseau d'expertise et d'intervention en mettant à profit les instances et les ressources locales (sécurité publique, institutions scolaires, organismes de la santé, organismes communautaires, etc.).
- Clarifier l'offre de service municipale en matière de loisirs et de sports afin d'éviter les attentes injustifiées de la part des citoyennes et des citoyens et prévenir les recours judiciaires.
- Intégrer des activités de sensibilisation et d'information sur la sécurité dans les activités ou événements existants, déjà organisés par la Ville.
- Insérer des messages de sécurité ou d'éthique sur le loisir et le sport dans les actions de communication de la Ville et encourager les partenaires à faire de même.

- Profiter de toutes les occasions pour projeter l'image d'une ville sportive et soucieuse de la sécurité de ses citoyennes et de ses citoyens sur diverses tribunes.

#### **PREMIERS RESULTATS**

La première année, soit 2008-2009, a été consacrée principalement à des activités de promotion et de communication dans les secteurs « vélo », « aquatique », « arénas » et « fêtes de quartier ».

- La Ville de Trois-Rivières a intégré le concept de « ville sportive et sécuritaire » au plan d'action de la Politique de l'activité physique, du sport et du plein air.
- La Ville a nommé un répondant qui a notamment la responsabilité du suivi administratif du projet ainsi que de sa promotion auprès du personnel de la Ville.
- Dans le cadre de sa grande randonnée cycliste annuelle, la Ville a ajouté des activités visant à donner des conseils relatifs aux techniques de vélo et à diffuser des messages faisant la promotion de comportements sécuritaires auprès des jeunes des écoles et des camps de jour.
- À l'occasion de la Semaine nationale de prévention des noyades organisée par la Société de sauvetage, la Ville a effectué une campagne de prévention et de sécurité insistant particulièrement sur le port du vêtement individuel de flottaison. Cette sensibilisation s'est poursuivie auprès des jeunes inscrits dans les camps de jour tout au long de l'été 2008.
- Des mesures de renforcement ont été adoptées par la Ville quant au port du casque à vélo, à la sécurité aux abords des piscines municipales ainsi qu'aux consignes générales de sécurité à observer à l'occasion des différentes fêtes de quartier.
- La Ville a collaboré à l'organisation d'une journée de formation du personnel des secteurs loisir, sport et communautaire. Cette journée traitait de l'approche par milieu de vie prônée par l'Institut national de la santé publique du Québec et qui vise l'amélioration globale de la sécurité et de la santé communautaire.

## ACTIVITÉS DE LA SECONDE ANNÉE D'EXPÉRIMENTATION

La deuxième année, soit 2009-2010, est surtout consacrée à la consolidation et à la bonification des activités de l'année précédente, tout en dégageant les ressources requises pour le développement et la gestion de deux nouveaux projets.

- La Ville, Hockey Mauricie, la région Mauricie de l'Association québécoise des arénes et installations récréatives et sportives (AQAIRS) ont accepté de se joindre au Ministère pour la réalisation d'un projet pilote visant la gestion du comportement des parents et des spectateurs dans le cadre de la Semaine des arénes, événement promotionnel initié par l'AQAIRS.
- En collaboration avec le ministère des Transports, l'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie, la Commission scolaire Chemin-du-Roy et un organisme communautaire local, la Ville lancera la Semaine de promotion et de sécurité en vélo en juin 2009. Ce projet vise à intégrer des activités de sensibilisation sur la sécurité en vélo dans le cadre d'événements déjà organisés par la Ville et les institutions scolaires locales.

### *PERSPECTIVE*

Ce projet pilote a fourni des résultats intéressants en matière d'intégration des notions de promotion de la sécurité et de l'éthique sportive. Ces valeurs ajoutées à l'offre de service municipale en matière de loisirs et de sports amènent des perspectives intéressantes. Notamment :

- Une consolidation des activités réalisées;
- Le développement graduel d'une définition de plus en plus concrète du concept de « Ville sportive et sécuritaire »;
- Des outils adaptés pour la promotion de la sécurité dans les activités ou événements en loisir et sport;
- Une clarification de l'offre de service municipale en matière de loisirs et de sports.

D'ici la fin du projet d'expérimentation, le défi principal sera de procéder à la collecte des données qui permettront d'apprécier les bénéfices retirés par la Ville. Cette évaluation est cruciale dans la perspective d'une exportation du projet à d'autres municipalités.

Les résultats de l'expérience vécue à Trois-Rivières seront présentés dans les multiples réseaux d'intervenants du milieu municipal, notamment la Table des grandes villes, l'Association québécoise du loisir municipal et, éventuellement, l'Union des municipalités du Québec.